

Appel à candidatures

La Zone de secours Luxembourg, et plus particulièrement le Collège de Zone, en sa séance du 24 juin 2026, lance un appel public en langue française, en vue de la constitution d'une réserve de recrutement, conformément au chapitre 4, section 1 du statut administratif et pécuniaire du personnel administratif zonal, d'un Technicien en prévention de l'incendie pour les besoins de la Direction opérationnelle – Bureau de prévention.

1. Description de fonction

Missions

Au sein de l'équipe du Bureau de prévention, le technicien en prévention de l'incendie exécute les missions de contrôle du respect des dispositions techniques réglementaires et/ou normatives dans le domaine de la prévention contre l'incendie et l'explosion, sur plans et sur site à la demande des autorités communales, sur le territoire de la zone.

Dans ce cadre, le bureau est amené à rendre des avis techniques relatifs aux permis d'urbanisme, aux permis d'environnement, aux permis uniques, aux autorisations d'exploiter des établissements publics. Le bureau rend également des avis à l'Autorité communale amenée à délivrer des attestations de sécurité aux maisons de repos, aux hôpitaux, aux établissements d'hébergement touristique, aux structures d'accueil et/ou d'hébergement de personnes en difficulté sociale, de personnes handicapées, ...

Tâches

1. **Assistance technique dans l'exécution des missions de prévention** : Participer au traitement des missions de contrôle du respect des dispositions techniques réglementaires et/ou normatives dans le domaine de la prévention contre l'incendie et l'explosion.
2. **Appui technique dans la préparation des missions de prévention** :
 - Suivre les évolutions réglementaires, normatives et techniques dans le domaine de la prévention contre l'incendie et l'explosion ;
 - Collaborer à l'élaboration de rapports-types, de directives, de documentations techniques dans le domaine de la prévention contre l'incendie ;
 - Collaborer à l'adaptation des moyens de contrôle pratiques de la réglementation par le bureau zonal de prévention.
3. **Conseils et informations auprès des acteurs et usagers du secteur**
4. **Participer aux traitements (examens de documents, réunions, visites, rédaction de rapports, de procès-verbaux) des missions de contrôle du respect des dispositions techniques réglementaires et/ou normatives dans le domaine de la prévention contre l'incendie et l'explosion dans les bâtiments** :
 - Donner avis sur des avant-projets ;
 - Préparer les avis à rendre dans le cadre des demandes de permis ;
 - Participer au contrôle sur site ;
 - Donner des renseignements techniques généraux ou spécifiques à un dossier ;

- Transmettre les données nécessaires à l'établissement de documents d'intervention ;
- Transmettre les données pour la facturation.

5. Participer à la préparation des missions relevant de la prévention contre l'incendie :

- Assurer une veille et un inventaire législatif, normatif et documentaire pour les aspects techniques ;
- Analyser les règlements et les normes et élaborer des notes d'information technique ;
- Participer au bureau de consultance pour les techniciens de la zone ;
- Proposer le contenu des dossiers des demandes d'avis et des documents-types : rapports, check-list,.... ;
- Fixer les limites des contrôles sur plan et des bâtiments déjà construits.

6. Contribuer à la gestion du changement :

- Fournir le feed-back à la Direction quant à l'adéquation des outils (procédures, documents, ...) ;
- Formuler toute proposition de nature à améliorer la réalisation des activités du bureau (procédure, matériel, système d'information) ;
- Soutenir et s'impliquer dans des actions de changement à l'échelle de la zone ;
- Contribuer à l'élaboration de projet de règlements techniques communaux.

7. Fournir appui et assistance technique aux conseillers en prévention incendie (CPI) lors de leurs missions de sensibilisation des citoyens à la prévention incendie dans les habitations.

2. Profil de fonction

- Accomplir les tâches dans le respect des procédures et des règlements ;
- Respecter les délais impartis ;
- Faire preuve de méthode, de rigueur, de précision et d'autonomie dans l'organisation du travail ;
- Avoir le sens des responsabilités et de la discrétion ;
- Organiser et conduire des réunions ;
- S'exprimer avec clarté et efficacité, aussi bien à l'écrit qu'à l'oral ;
- Capacité à se remettre en question et à s'adapter : pouvoir évoluer dans son métier, dans l'exercice de sa fonction, dans l'environnement de travail ;
- Disposer du permis de conduire de type B et être disposé à se déplacer dans chacune des communes de la zone ;
- Assurer les contacts avec les autorités locales, les demandeurs de permis, exploitants ou porteurs de projets, le Collège et le Conseil de la Zone de secours (le cas échéant) ;
- Être rigoureux ;
- Avoir le sens de l'organisation ;
- Être réactif ;
- Avoir l'esprit de synthèse et d'analyse, de méthode et d'organisation ;
- Être diplomate ;
- Faire preuve de courtoisie, d'amabilité et d'aisance relationnelle ;
- Avoir une bonne présentation ;
- Être dynamique ;
- Détenir une expérience professionnelle de deux ans dans la construction ou les techniques spéciales dans les bâtiments (conception ou réalisation ou contrôle) constitue un atout ;
- Utiliser aisément les logiciels de bureautique de base (traitement de texte, tableur, base de données) ;
- Disposer des connaissances techniques dans le domaine de la construction et des installations techniques ;

- Posséder une connaissance de base dans les matières suivantes :
 - ✓ Règlementation relative à la prévention de l'incendie et de l'explosion ;
 - ✓ Organisation des matières liées à la sécurité contre l'incendie ;
 - ✓ Système institutionnel belge et du fonctionnement des institutions locales.

3. Conditions à remplir avant la date limite de dépôt des candidatures

1. Être belge, lorsque les fonctions à exercer comportent une participation, directe ou indirecte, à l'exercice de la puissance publique et ont pour objet la sauvegarde des intérêts généraux de la Zone ou, dans les autres cas, être citoyen ou non de l'Union européenne ;
2. Avoir une connaissance de la langue de la région linguistique jugée suffisante au regard de la fonction à exercer ;
3. Jouir des droits civils et politiques ;
4. Être d'une conduite répondant aux exigences de la fonction. Le candidat présente un extrait de casier judiciaire délivré dans les 3 mois précédant la date limite de dépôt des candidatures ;
5. Satisfaire aux lois sur la milice ;
6. Être titulaire d'un diplôme de bachelier, ou un diplôme de l'enseignement supérieur ou titre positionnés au niveau 6 dans le cadre francophone de certification ;
7. Être en possession d'un permis de conduire B ;
8. Être âgé de 18 ans au minimum et ne pas avoir atteint l'âge de 65 ans ;
9. Avoir une expérience de minimum 6 mois dans une fonction similaire ;
10. Être détenteur du brevet Prev 1 et Prev 2.

L'agent doit satisfaire durant toute la carrière aux conditions visées ci-dessus.

4. Modalités de sollicitation

Les candidatures motivées devront parvenir, complètes, sous peine de nullité pour le 24 juillet 2026 au plus tard :

- Soit par voie électronique sur l'adresse rh@zslux.be dont la réception sera confirmée par le Service des Ressources Humaines ;
- Soit par pli recommandé, à l'adresse suivante : Zone de secours Luxembourg, à l'attention du Service des Ressources Humaines, Place Léopold 1 (Annexe du Palais – 2^{ème} étage) à 6700 Arlon, le cachet de la poste faisant foi ;
- Soit en les déposant au Service des Ressources Humaines de la zone (de 09h à 16h) contre accusé de réception.

Pour plus d'information, veuillez contacter le Service des Ressources Humaines par téléphone au 063/212 627 ou par email via l'adresse rh@zslux.be.

Le dossier doit obligatoirement contenir les documents suivants :

1. Une lettre de motivation ;
2. Un curriculum vitae ;
3. Un extrait de casier judiciaire délivré dans un délai de trois mois précédant la date limite de dépôt des candidatures ;
4. Une copie de votre (vos) diplôme(s) et des brevets Prev 1 et Prev 2 ;
5. Une attestation prouvant l'expérience de minimum 6 mois dans une fonction similaire ;
6. Tout autre document jugé pertinent par le (la) candidat(e).

5. Publication

L'appel est publié au moins 15 jours calendrier avant la date limite d'introduction des candidatures :

- sur le site de la zone <https://www.zslux.be> ;

6. Examen

Les candidats feront l'objet d'un examen de recrutement conformément au règlement d'épreuve ci-après.

Le présent règlement précise le déroulement de la procédure de recrutement, les critères de réussite et la composition du jury.

1. Epreuve

L'examen est composé d'une épreuve orale portant entre autres sur :

- La motivation du candidat ;
- Les compétences du candidat, notamment au travers d'exercices de mise en situation, pour déterminer le niveau d'adéquation avec les compétences requises pour la fonction à pourvoir ;
- Les connaissances de la réforme de la Sécurité Civile et de la Zone de secours Luxembourg ;
- La conformité du candidat avec la description de fonction ;
- La capacité d'intégration du candidat au sein de la Zone de secours ;
- Les atouts supplémentaires du candidat.

Pour réussir le concours, les candidats doivent obtenir minimum 60% à l'examen.

2. Composition du jury

Le jury est composé de la manière suivante pour la Zone de secours Luxembourg :

- Du Commandant de Zone, ou de son délégué ;
- Du Responsable du Bureau Zonal de Prévention, ou de son délégué ;
- De la Directrice administrative, ou de son délégué ;

Un délégué par organisation syndicale représentative dans la Zone sera invité aux épreuves comme membre observateur.

Sur base des résultats, le jury établit un classement des candidats. Le Collège de Zone, sur délégation du Conseil de Zone, arrête la réserve de recrutement en respectant l'ordre du classement.